

30 OCT. 2025

Présidence

TERRE VALSERHONNE L'INTERCO
35 RUE DE LA POSTE – CHATILLON EN MICHAILLE
01200 VALSERHONNE

Dossier suivi par
Martin CATHERINEAU
Tél. 04.74.45.47.04
territoires@ain.chambagri.fr

Bourg-en-Bresse, le 27 octobre 2025

Nos réf. I:\1-
Bureautique\07_Territoire_Dvlppt_local
\0702_Urbanisme\01\070204_Procédur
res_urba\Documents_urba\PLUi\2_Bas
sin_Belleg_TVI\2_Modif_rev\M4_2025
\MC_Avis_modif.PLUIH TVI n°4-
2025.doc

Objet : Modification n°4 du PLUiH
– AVIS –

Chambre d'Agriculture de l'Ain
4 avenue du Champ de foire
BP 84
01003 Bourg en Bresse
Tél : 04 74 45 47 43

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné dans nos services le 10 octobre 2025, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat de Terre Valserhône l'Interco, suite à votre arrêté du 12 décembre 2024. Nous vous en remercions.

L'analyse de votre projet nous amène à formuler les remarques suivantes :

Nous demandons que la taille du STECAL du château de Montanges soit réduite à la surface des aménagements prévus.

Au titre des personnes publiques associées à cette modification, nous vous informons que nous formulons un **avis favorable sous réserve** de la prise en compte des éléments formulés ci-dessus sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Gilles BRENON

